

Cote du document: EB 2018/124/INF.5  
Date: 1<sup>er</sup> août 2018  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Résultats du vote par correspondance du Conseil d'administration concernant les dates de la visite de pays du Conseil d'administration du FIDA en 2019

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

Andreina Mauro  
Secrétaire du FIDA par intérim  
Bureau du Secrétaire  
téléphone: +39 06 5459 2088  
courriel: a.mauro@ifad.org

#### Transmission des documents:

Deirdre McGrenra  
Chef de  
l'Unité des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-quatrième session  
Rome, 11-13 septembre 2018

---

Pour: Information

## Résultats du vote par correspondance du Conseil d'administration concernant les dates de la visite de pays du Conseil d'administration du FIDA en 2019

1. À sa cent vingtième session, le Conseil d'administration a approuvé le choix de la République du Cameroun comme destination de sa visite de pays en 2019. Trois dates ont été retenues et présentées au Conseil à sa cent vingt-troisième session.<sup>1</sup> Le Représentant du Cameroun a indiqué qu'il fallait tenir compte des fêtes nationales et autres manifestations importantes du pays pour sélectionner la meilleure option.
2. Le Conseil d'administration a convenu que le Bureau du Secrétaire consulterait les Coordonnateurs et amis au sujet des dates de la visite au Cameroun en 2019. Le Conseil décidera ensuite des dates exactes en recourant à un vote par correspondance.
3. À la suite de cette décision, le Représentant du Cameroun a confirmé plus tard que la meilleure période pour cette visite serait du 22 au 26 juillet 2019. Les Coordonnateurs et amis ont été consultés et ont approuvé ces dates lors d'une réunion informelle tenue le 8 mai 2018.
4. En application de cette décision, les membres et membres suppléants ont été invités à voter par correspondance.
5. À la clôture du vote, le 4 juin 2018 à minuit (heure de Rome), le nombre de suffrages requis pour la validation du vote avait été reçu ainsi que celui nécessaire pour l'approbation des dates proposées pour la visite de pays du Conseil d'administration au Cameroun en 2019. En vertu de l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le vote est valable si des réponses ont été reçues de la part de membres représentant au moins les deux tiers (3 307,351) du nombre total de voix dont dispose le Conseil d'administration (4 961,026). En vertu de l'article 19.1, toutes les décisions du Conseil d'administration doivent être prises à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés, à condition que cette majorité représente plus de la moitié du nombre total des voix dont dispose l'ensemble des membres du Conseil d'administration, cependant que l'article 19.3 précise qu'on entend par suffrages exprimés les suffrages tant positifs que négatifs.
6. Les réponses – soit 4 843,650 votes (environ 97,6% du total du nombre total de voix dont disposent le Conseil d'administration, soit 4 961,026) – ont été reçues des membres du Conseil d'administration ou de leurs suppléants dans le délai imparti. L'exigence posée par l'article 23 a donc été satisfaite. Au total, 4806,571 suffrages ont été exprimés, tous en faveur des dates proposées, répondant ainsi à l'exigence de l'article 19. Au total, 37,079 suffrages ont été enregistrés comme abstentions. Aucun vote négatif n'a été reçu.
7. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à approuver les dates du 22 au 26 juillet pour sa visite de pays au Cameroun en 2019. Le Conseil d'administration a été informé des résultats du vote par correspondance par une communication du Président du FIDA en date du 14 juin 2018.

---

<sup>1</sup> Voir document EB 2018/123/R.27.